YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2007/165

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale de la guinguette du 22 juillet 2007, dans le Parc Caillebotte, conclue avec l'orchestre « NUAGES »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

VU la loi du 2 juillet 1998 et le décret du 26 avril 1999 relative au Guichet Unique,

CONSIDERANT que la commune souhaite organiser une animation musicale dans le cadre de la guinguette du 22 juillet 2007 de 15 h 00 à 19 h 00 dans le Parc Caillebotte,

CONSIDERANT que la Commune, organisateur occasionnel de spectacle vivant, souhaite solliciter le concours du Guichet Unique afin de régler en une seule formalité l'ensemble des cotisations sociales,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'orchestre «NUAGES », sis 3, Rue Jamard 77390 OZOUER LE VOULGIS,

DECIDE

D'APPROUVER et de signer avec ledit orchestre une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale pour un montant de 1 253,24 € T.T.C. décomposé comme suit :

- Salaires : 672,00 €
- Cotisations : 461,24 € (tarif en vigueur au 1er mai 2007)
- Frais de sonorisation 120,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 21 mai 2007

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES * 91 (ESSONNE) 21 *

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération